



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche départementale - Ardèche (07)

Les ICPE du département

- 5 sites Seveso (4 Seveso seuil bas, 1 Seveso seuil haut)
- 18 installations relevant de la directive IED
- 39 carrières
- 105 km de canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2021 de l'inspection

Bilan des contrôles

- | | | |
|---|---------------------------------------|------------------------|
| • 39 inspections de sites industriels | • 1 inspection d'appareils à pression | • 2 mises en demeure |
| • 4 contrôles inopinés de sites industriels | • 1 inspection de canalisations | • 2 procès-verbaux |
| | | • 15 plaintes traitées |

Bilan de l'instruction

- | | |
|--|--|
| • 3 décisions sur des dossiers soumis à autorisation | • 2 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement |
|--|--|

Focus sur une action récente : régulation administrative d'une société de moteurs automobiles

La société française PIPO Moteurs à Guilhaud-Granges est spécialisée dans la conception, le développement, la fabrication, la maintenance et la mise au point de **moteurs automobiles destinés à la compétition automobile**.

Elle a travaillé avec des marques renommées et a remporté plusieurs titres de champion du monde (constructeur WRC et WRX).

La société s'est installée à Guilhaud-Granges en 1987. Les bureaux et ateliers occupent une surface couverte d'environ 1 400 m² et elle emploie une vingtaine de personnes.

L'établissement dispose de 4 bancs d'essais moteurs. Compte tenu de leur puissance, cette activité est **soumise à autorisation** au titre de la rubrique 2931 de la nomenclature des ICPE.

Une visite de l'inspection des installations classées avait été réalisée le 18 avril 2019, et avait conduit à engager la régularisation administrative de ce site, qui ne disposait pas d'autorisation au titre des installations classées.

Ainsi, le 25 juin 2020, une demande d'autorisation a été déposée, complétée fin novembre 2020. L'enquête publique s'est déroulée en avril 2021 et a conduit à un avis favorable du commissaire enquêteur avec une recommandation concernant le **refroidissement des bancs d'essais, en circuit ouvert, à partir de la nappe phréatique**. Les risques liés au circuit ouvert sont le réchauffement des eaux souterraines et le transfert, en cas d'incident, de polluants directement dans la nappe. Le commissaire enquêteur a ainsi recommandé qu'une alternative moins « impactante » sur l'environnement soit étudiée, reprenant ainsi les observations de l'inspection des installations classées.

L'année 2021 a permis d'achever la régularisation administrative de la société. L'arrêté préfectoral d'autorisation du 17 novembre 2021 impose notamment l'arrêt du refroidissement en circuit ouvert sur ce site, dans un délai compatible avec les études et la mise en œuvre d'un mode de refroidissement alternatif.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, freepik, Pixabay

Juin 2022

Ce document est téléchargeable sur : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr